



Mardi 05 mai 16h30

Conseil d'Administration de l'AMF 15

Compte rendu



AMF 15

Présents :

Christian MONTIN, Claudine FLEYS, Gérard LEYMONIE, Antoine GIMENEZ, Robert BOUDON, Dominique BRU, Gilles CHABRIER, Alain ESPALIEU, M. BONHOMMET, Guy LACAM, Daniel MIRAL, , Patricia ROCHÈS, Geneviève DELPUECH, Michel DURIOL, Jean Marie FABRE.

Excusés :

Pierre MATHONIER, Pierre JARLIER, Ghyslaine PRADEL, Michel ROUSSY, Jean Louis VERDIER, Albert HUGON, Alexis MONIER, Louis CHAMBON, Raymond DELCAMP, Louis RAYNAL, Jean Pierre SOULIER, Annie PLANTECOSTE

M. MONTIN a introduit le Conseil d'Administration de l'AMF 15 qui s'est déroulé en visio-conférence en précisant que le sujet central était la réouverture des écoles : échanges autour des bonnes pratiques et des difficultés de terrain rencontrées par les élus locaux en vue des rencontres à venir avec le Préfet et la DASEN pour chacune des circonscriptions.

1- ELECTIONS ET INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- M. MONTIN a précisé l'urgence d'installer les prochains conseils municipaux pour les élus qui sont tenus de rester en poste alors qu'ils ne le souhaitaient plus, « *ils ont besoin de passer la main le plus rapidement possible.* »

A ce jour le gouvernement laisse entendre une accélération visant l'installation des conseils municipaux réputés complet à l'issue du 1^{er} tour du 15 permettre mars 2020 ; soit 183 communes dans le Cantal.

2- DETR

Suite au dernier conseil d'Administration de l'AMF 15, M. MONTIN a échangé avec les services de la Préfecture, il en ressort que pour :

- Les subventions dont les projets sont à hauteur de + 100 000 €, les notifications ont dû être envoyées auprès des collectivités ;
- Les subventions dont les projets sont inférieurs à 100 000 € ; le travail d'instruction est en cours, et les accusés de réception pour les dossiers réputés complets ont été envoyés.
 - ⇒ Les services de la Préfecture et notamment Mme DE PRATO se tiennent à la disposition des élus pour échanger autour des dossiers DETR.

3- Gestion du Personnel : Continuité du service public

⇒ Cf document en ligne sur le site de l'AMF 15

4- Livraison des masques :

⇒ **Masques AMF**

- 1^{er} série de masques livrée : soit 15 000 masques
- 2^{ème} série : livraison après le 11/05
- Livraison complémentaire passée à hauteur de 72 000 masques : en attente de validation de l'AMF National, livraison espérée pour fin mai – début juin

⇒ **Masques « grand public » distribué par le Département et la Région :**

- La distribution se fera par l'intermédiaire des communes.
- La livraison se fera entre le 06/05 et le 11 /05 en ce qui concerne les masques grand public délivrés par le Conseil Départemental.
- L'objectif est de mutualiser la livraison des masques Département + Région, mais s'il s'avérait que la livraison des masques de la Région s'effectue après la date du 11/05, le Département du Cantal livrera ce week-end tout de même les masques dans les communes du Cantal afin que chaque habitant puisse bénéficier d'un masque en date du 11 mai.

5- REOUVERTURE DES ECOLES

M. MONTIN a précisé que l'ensemble des Présidents d'Association Départementale, ont assisté à une visio conférence en présence de M. BAROIN le 01 mai. La responsabilité des maires a été largement évoqué et un amendement sera proposé en ce sens pour protéger la responsabilité juridique et pénale des Maires.

Un tour de table », s'est effectué pour préciser l'état d'avancement des discussions avec les équipes pédagogiques et les difficultés rencontrées à l'heure actuelle.

⇒ **Tableau synthétique (fichier excel)**

Constats communs :

- Les enseignants répondent présents dans la plus grande majorité des réouvertures des classes ;
- Cette crise a permis de travailler en étroite collaboration entre les mairies, les équipes enseignantes et les agents municipaux : il faut persévérer autour de ce triptyque, gage d'efficacité pour la réouverture des écoles
- La problématique des transports est présente au sein de toutes les communes. La Région ne s'est pas réellement prononcée sur les moyens et les règles à appliquer. Les navettes au sein des RPI est une difficulté à prendre en compte également.

- L'accueil en maternelles reste très compliqué et par conséquent très peu envisagé du fait du protocole sanitaire et des gestes barrières qui sont quasiment impossibles à faire respecter chez les 3-4 ans
- La charge de travail à venir pour les enseignants qui devront exercer en classe mais également fournir un travail à distance auprès des familles désireuse de poursuivre le télé-enseignement a été évoqué → comment concilier la prise en charge des élèves pendant la classe et continuer à travailler à distance ?
- La question de la responsabilité a également été évoqué, mais tous les maires ont travaillé et ont réfléchi pour voir comment assurer cette reprise des écoles.
 - ⇒ En terme de responsabilité, nous devons aussi réfléchir au moyen de sécuriser juridiquement la décision des maires qui décident de ne pas ouvrir les écoles ou bien d'en différer l'ouverture au delà du 12 mai.

Des questions et remarques ont été apportés en fin de réunion :

- M. MIRAL a souligné la difficulté concernant les fraties.
- Mme BRU : « Outre le protocole des écoles, y'aura-t-il un protocole général en direction de nos communes, pour organiser la réouverture des lieux publics sous responsabilités des communes ? »
- Mme ROCHES : « Quelles sont les bonnes pratiques pour faire respecter les gestes barrières et la distanciation sociale des 1 mètre pour les enfants en bas âge ? »
- M MONTIN a rappelé l'importance de la question du lavage des mains et de la pédagogie à faire au sein des écoles afin que les enfants se lavent efficacement les mains.
Il serait judicieux de reproduire un confinement par classe pour éviter un maximum les rapprochements avec les autres enfants.

Conclusion

M. MONTIN a conclu en précisant que l'ensemble de ces remarques nourriront les échanges en vue de la réunion de jeudi en présence de Mme le Préfet et de la DASEN.
Concernant le protocole sanitaire, M. le Président a rappelé que : « *ce qui est essentiel dans cette démarche : c'est notre capacité à travailler en commun avec nos enseignants, nos agents, pour essayer de voir ce qui, dans ce protocole, est réellement applicable aux conditions locales de cet accueil et au besoin de cet accueil.* »

